

seniors en perte d'autonomie jeunes

personnes handicapées

parents et enfants

Guide de la Famille

adultes en difficultés



La solidarité : une priorité du Conseil général

« Depuis plusieurs années, le Conseil général s'engage pour plus de proximité avec les populations les plus fragiles. L'organisation territoriale lancée en 2008 permet déjà d'améliorer et de simplifier l'accès aux services. Notre rôle est d'optimiser l'action sociale du Département pour permettre à tous, et particulièrement aux plus démunis, de trouver un interlocuteur proche et efficace », explique Ghislain Fournier, Vice-président du Conseil général délégué à l'action sociale.

La solidarité est, en effet, la première mission du Conseil général qui lui consacre, dans les Yvelines, un budget de 412 millions d'euros en 2012. Au premier rang des priorités : l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, mais aussi le soutien des familles les plus démunies et

la protection de l'enfance. À travers son action dans le domaine social, le Conseil général intervient dans le quotidien des Yvelinois de tout âge.

Un guide pour être mieux informé

Ce Guide de la Famille participe à cette action, en rappelant aux Yvelinois les dispositifs d'aides auxquels ils peuvent prétendre. Il permet à chaque personne concernée (parents de jeunes enfants, jeunes, adultes en difficulté, personnes handicapées, personnes âgées) de retrouver les aides mises en place ainsi que les lieux d'accueil du Conseil général auprès desquels elle doit s'adresser pour en bénéficier.

Éditorial

Par Alain Schmitz,
Président du Conseil général des Yvelines

La famille est sans nul doute le lieu d'épanouissement par excellence. Conscient du rôle et du lien social joués par les familles, mesurant également les menaces et les difficultés qu'elles rencontrent, le Conseil général des Yvelines en a fait le cœur de son projet social. Ainsi, depuis la grossesse jusqu'à la fin de vie, le Département mène des actions de proximité afin de soutenir la cellule familiale face aux aléas de l'existence. Déterminé dans cette mission d'intérêt général, le Conseil général se place comme un interlocuteur privilégié des familles Yvelinoises. C'est la raison pour laquelle nous éditons ce guide de la famille afin de mieux vous faire connaître notre rôle.



Aides aux parents

Aider les familles et protéger les enfants sont deux missions essentielles assurées par le Conseil général.

Elles s'effectuent à travers trois domaines d'intervention principaux :

- **La protection des mineurs** qui correspond pour l'essentiel au placement d'enfants et d'adolescents en accueil familial ou en établissements (plus de 2000 enfants concernés en 2011).
- **L'accueil des mineurs, femmes enceintes et enfants** de moins de 3 ans dans des situations de détresse à la Maison de l'enfance et de l'adolescence de Grandchamp au Pecq et au centre maternel de Porchefontaine à Versailles.
- **Le maintien dans le milieu de vie habituel** des enfants grâce à des mesures de prévention et d'aide à domicile.

Le Conseil général assure également les procédures d'**adoption**, de **prévention** auprès des familles en difficulté et s'implique au quotidien dans le développement des **modes d'accueil** de la petite enfance.



Interlocuteur principal :
Les centres de protection
maternelle et infantile (PMI)
Trouvez votre centre de PMI sur
[www.yvelines.fr/
enfance-et-famille](http://www.yvelines.fr/enfance-et-famille)

Olivier Lebrun, **Conseiller général délégué aux foyers départementaux**

La compétence sur l'enfance et la protection maternelle exercée par le conseil général trouve tout son sens dans l'accueil, dans nos foyers, des mineurs et des femmes en situation de grande fragilité. Lieux d'accueil, de confiance, de ressourcement et d'orientation, nos foyers seront intégralement rénovés, voire reconstruits d'ici 2014. Ils contribueront ainsi à apporter des repères et un peu de chaleur humaine à des personnes qui auraient pu en manquer au cours d'une période de leur vie.

Aides aux jeunes

Le Département développe une politique volontariste envers les jeunes pour les aider à s'insérer dans la vie active à travers plusieurs mesures :

- **Favoriser la prise d'indépendance** des jeunes Yvelinois en soutenant des projets et en leur proposant un suivi personnalisé pour l'obtention du permis de conduire. Le financement d'un logement ou la poursuite d'études supérieures.
- **Soutien à la formation** en apprentissage, en intégrant plus de 50 apprentis chaque année dans ses services. Une nouvelle bourse a aussi été votée en 2012 pour aider les jeunes apprentis des Yvelines à financer leur équipement.
- Le Conseil général propose par ailleurs aux jeunes yvelinois **des jobs d'été solidaires** : pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels, les jeunes rendent des visites de convivialité aux personnes âgées qui le désirent.



Interlocuteur
principal : Les Secteurs
d'Action Sociale (SAS)

Pour les questions ou consultations
sur la vie affective, sexuelle... :
les centres de planification et
d'éducation familiale (CPEF)

Trouvez votre SAS ou CPEF sur

[www.yvelines.fr/
jeunesse](http://www.yvelines.fr/jeunesse)

Alexandre Joly, Vice-président délégué à la jeunesse et aux sports

L'apprentissage est aujourd'hui un véritable facteur d'insertion professionnelle. C'est pourquoi le Département des Yvelines a décidé de soutenir cette filière. Aide au permis de conduire, bourse au mérite pour les bacheliers qui obtiennent la mention très bien, soutien aux projets humanitaires des jeunes Yvelinois : le Conseil général agit pour aider les jeunes à prendre leur indépendance et à mener à bien leurs projets.

Aides aux adultes en difficulté



Le Conseil général consacre un budget annuel de près de 100 millions d'euros pour l'aide aux adultes en difficulté, à travers plusieurs mesures :

- **Le RSA** (Revenu de Solidarité Active). Financé par le Département, il permet notamment l'accompagnement vers le retour à l'emploi des 21 500 personnes qui en bénéficient.
- Le Conseil général met ainsi en place de nombreuses **mesures d'accompagnement**. Un pacte territorial pour l'insertion a été voté dans une perspective d'amélioration de la coordination des différents partenaires impliqués dans ce champ d'action public et donc de l'impact des actions, en privilégiant deux axes :
 - l'amélioration de la qualité des bilans de situation professionnelle des allocataires,
 - l'accompagnement et l'accès à l'emploi. Les Yvelines se distinguent nettement des autres départements sur ce sujet depuis plusieurs années avec une politique de promotion des contrats aidés en entreprises, collectivités locales et associations.
- En soutien aux familles les plus démunies, le Conseil général propose des **aides à la vie quotidienne** : aides alimentaires, aides à la gestion budgétaire, aides à l'accès et au maintien d'un logement...

Interlocuteur principal : Les Secteurs d'Action Sociale (SAS)

Trouvez votre SAS sur www.yvelines.fr/adultes-en-difficulte

Ghislain Fournier, Vice-président en charge de l'action sociale

Le retour à l'emploi est l'objectif principal de la politique d'insertion menée par le Conseil général des Yvelines. Accompagner les Yvelinois les plus fragiles, c'est les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle. Contrats aidés, appui aux structures d'insertion par l'activité économique, aides à la création d'entreprise... Notre Département se mobilise pour aider efficacement les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi.

Aides aux personnes handicapées

À domicile ou en établissement, le Conseil général propose aux personnes handicapées des aides adaptées à chaque situation :



- La Prestation de Compensation du Handicap est une **aide financière** pour permettre l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne.
- Les prestations de **service à domicile** financées par le Conseil général : **aide ménagère, téléassistance, transport à la demande...** sont autant de services pour faciliter le maintien à domicile des personnes handicapées.
- Des centres et des services d'**accueil temporaire** sont également mis en place par le Conseil général pour une prise en charge ponctuelle des personnes handicapées à domicile.
- Le Conseil général soutient et suit aussi les **familles d'accueil** qui permettent aux personnes handicapées dépendantes de bénéficier d'un cadre de vie familial et sécurisant.

Si vous souhaitez vous-même accueillir une personne handicapée (ou âgée) à domicile, sachez que vous pouvez demander votre agrément auprès du Conseil général.

Interlocuteur principal : la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) déclinée en 9 Coordinations Handicap Locales (CHL) sur le terrain.

Trouvez votre CHL sur
www.yvelines.fr/personnes-handicapees

Olivier Delaporte, Vice-président du Conseil général délégué aux Personnes âgées, Personnes handicapées et équipements médico-sociaux.

Depuis plus de 10 ans, le Conseil général des Yvelines s'engage pour les personnes handicapées à poursuivre trois objectifs : l'égalité des chances, l'autonomie et la qualité de vie. En 2011, le Conseil général a ainsi augmenté le budget consacré aux personnes handicapées de près de 5,5 %, soit plus de 155 M€, pour faciliter leur maintien à domicile (45,9 M€) et financer des places en établissement (109,8 M€).

Aides aux personnes âgées



La politique d'aide envers les personnes âgées représente un budget annuel de 90 millions d'euros avec comme priorité l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile :

- L'aide principale du Conseil général est l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, délivrée à 12 000 personnes tant à domicile qu'en établissement. Cette aide mensuelle dépend de l'aide dont nécessite la personne âgée et de ses revenus.
- Développement de l'offre d'**accueil de jour**, de la **lutte contre la maltraitance** et le soutien au développement de l'**aide à domicile**.
- Les seniors vivant à domicile peuvent, comme pour les personnes handicapées, bénéficier des services d'**aide ménagère**, de **téléassistance**, de **transport à la demande** financés par le Conseil général.
- Les personnes âgées peuvent aussi être accueillies dans des **familles d'accueil** agréées et suivies par le Conseil général.

Si vous souhaitez vous-même accueillir une personne âgée (ou handicapée) à domicile, sachez que vous pouvez demander votre agrément auprès du Conseil général.

- Pour ceux qui ne peuvent être maintenus à domicile, le Conseil général développe l'accueil en établissements. 300 **nouvelles places** vont être créées au cours des trois prochaines années. L'amélioration des conditions de prise en charge des personnes atteintes de la **maladie d'Alzheimer** est aussi une orientation prioritaire du Conseil général.

Interlocuteur principal : les **Coordinations Gériatriques Locales (CGL)**

Trouvez votre CGL sur www.yvelines.fr/personnes-agees

Olivier Delaporte, Vice-président du Conseil général délégué aux Personnes âgées, Personnes handicapées et équipements médico-sociaux.

D'ici 2020, un Francilien sur 5 sera âgé de plus de 60 ans. Dans les Yvelines, le vieillissement de la population est aussi une réalité. Nous travaillons pour anticiper ce phénomène et apporter des réponses aux besoins de demain afin de maintenir l'avance de notre département dans le champ de la gérontologie..

L'action sociale

est une des priorités du Conseil général des Yvelines.

Jeunes, handicapés, seniors, personnes en difficulté..., le Conseil général propose un accompagnement et des aides adaptées.

L'action sociale en Yvelines c'est :

- 40 % du budget départemental
- 25 % des agents du Conseil général mobilisés
- 220 000 personnes accueillies chaque année dans les locaux du Département.

Retrouvez l'ensemble des aides du Conseil général sur

www.yvelines.fr



Yvelines
Conseil général